



# Politique générale d'amélioration continue de la qualité EHESP

Mars 2009





## **Orientations**

L'instauration d'une dynamique d'amélioration continue s'appuyant sur un management interne de la qualité est affirmée au rang des valeurs de l'École des Hautes études en Santé Publique (EHESP). Elle vise à valoriser et à développer les performances de l'établissement dans ses missions d'enseignement, de recherche et d'expertise avec une constante attention portée aux besoins des différents bénéficiaires. Elle vise aussi à obtenir une reconnaissance au plus haut niveau, aux plans national, européen et international. Elle permet, enfin, de répondre aux exigences de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Ces orientations sont clairement réaffirmées dans le contrat d'objectifs et de moyens 2008-2011. L'École s'engage à poursuivre le développement de la qualité de ses prestations (y compris dans leurs dimensions logistiques et administratives) et à inscrire l'ensemble de ses actions dans une démarche d'évaluation. L'EHESP se prépare à répondre aux exigences de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) et à entrer dans un processus d'accréditation internationale, réalisé par le Council on Education for Public Health (CEPH). Elle poursuit ses efforts pour promouvoir un système d'accréditation européen.

## **Principes et objectifs**

L'amélioration continue de la qualité concerne l'ensemble des activités de l'école, ses ressources et son fonctionnement. Elle répond à des exigences externes d'assurance qualité mais aussi à une stratégie de positionnement de l'EHESP au plan international, afin de situer l'école comme un centre d'excellence en matière d'enseignement et de recherche en santé publique.



L'EHESP appartient à divers espaces de référence : établissement supérieur universitaire, école à vocation internationale, école d'ingénieurs, grande école, école de service public. Elle doit ou souhaite répondre, de manière cohérente et non segmentée, à de multiples référentiels :

- Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) ;
- Council on Education for Public Health (CEPH) ;
- Association of Schools of Public Health in the European Region (ASPHER) ;
- Commission des titres d'ingénieur (CTI) ;
- Conférence des grandes écoles ;
- Réseau des écoles de service public (RESP) ;

La démarche d'assurance qualité retenue s'appuie donc sur un référentiel qui réalise la synthèse et l'intégration des différents référentiels externes et s'enrichit de références propres à l'EHESP.

Les démarches d'amélioration continue de la qualité à l'EHESP se réfèrent à une conception ouverte de la qualité et du management de la qualité. L'engagement de l'établissement dans l'amélioration continue de la qualité témoigne de la volonté de toujours mieux répondre aux besoins des différents bénéficiaires de ses activités, en premier lieu des élèves, et de tendre vers l'excellence.

Le management de la qualité souhaité par la direction vise à la participation du plus grand nombre d'acteurs internes. Le développement de la qualité est l'affaire de tous, tant pour sa mise en œuvre que pour des propositions de nouvelles améliorations. La communication autour du référentiel et de la démarche est une condition essentielle de la réussite de la politique qualité.

La politique d'amélioration continue de la qualité, les référentiels mobilisés, les évaluations et améliorations apportées, sont des éléments importants de la communication externe d'un établissement d'enseignement supérieur. Des efforts de valorisation sont mis en œuvre notamment sur le site internet de l'EHESP.



## **Organisation**

Le comité de direction de l'EHESP valide le référentiel interne. Celui-ci peut être amendé ou revu en fonction de la prise en compte d'un nouveau système de références externes ou de propositions internes.

L'EHESP évalue régulièrement les réponses apportées aux attendus de ce référentiel. Elle fait chaque année le bilan des actions d'amélioration et définit les priorités d'amélioration pour l'année suivante.

Un comité de pilotage de l'amélioration continue de la qualité est constitué avec des représentants des parties prenantes internes (administratifs : 6, enseignants : 6, élèves : 6). Ce comité élabore des propositions en matière d'assurance qualité interne, pilote la mise en œuvre des projets d'amélioration, les évalue et rend compte de l'avancée des travaux au comité de direction.

Pour chaque action d'amélioration, un cahier des charges assorti d'un calendrier est défini et un chef de projet est nommé pour rendre compte devant le comité de pilotage de l'avancée de l'action, de difficultés ou d'options qui n'auraient pas été identifiées préalablement.